

ses questions. J'attendais l'occasion de répondre à la question à laquelle je m'étais engagé à répondre l'autre jour. Le député a posé une question semblable le 10 mars et, à une date antérieure, le 24 février, une question de même nature a été posée au ministre des Postes. A cette époque, le ministre des Postes a répondu:

...que ce sont des questions qui relèvent en premier lieu de la Commission du service civil. Il n'est pas possible à un ministère de fixer les salaires de ses employés ni de s'occuper des autres éléments qui ont été traités lors de ces réunions.

C'est là une partie de la réponse qu'il a faite.

J'aimerais faire remarquer à l'honorable député que j'ai toujours mis l'accent sur l'indépendance de la Commission du service civil, indépendance qu'il faut observer scrupuleusement. Dans une lettre à un groupement de fonctionnaires, l'Association du service public du Canada, je signalais, en octobre dernier, que la Commission du service civil ne représente ni les employés, ni le gouvernement en tant qu'employeur. La loi sur le service civil établit clairement les responsabilités de la Commission en matière de traitements. Je sais bien que les décisions de la Commission sur les questions de traitements n'ont pas toujours été entièrement approuvées, mais les divers organismes ont, en tout temps, exprimé la plus grande confiance dans la Commission.

Des observations m'ont été adressées par la fédération des facteurs et l'association canadienne des employés des postes. M'appuyant sur les prémisses que je viens de poser, j'ai envoyé ces lettres à la Commission du service civil. Celle-ci m'a informé qu'elle étudierait les observations de ces associations concernant les salaires, la question de compensation, d'heures supplémentaires et ainsi de suite.

Je tiens à dire que le bureau d'études des traitements de la Commission, dans son examen des traitements des fonctionnaires, englobe toutes les catégories de service. C'est pourquoi je ne pense pas que la Commission veuille traiter séparément un groupe d'employés.

LE SERVICE PUBLIC

LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL—INTERPELLATION AU SUJET DE LA NOMINATION D'UN PRÉSIDENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Le premier ministre dirait-il à la Chambre quand il se propose de nommer un président à la Commission du service civil?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): J'espère, monsieur l'Orateur, pouvoir annoncer une nomination très prochainement.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

VANCOUVER—CONSTRUCTION ÉVENTUELLE DE NOUVEAUX ÉDIFICES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Douglas Jung (Vancouver-Centre): Puis-je poser une question au ministre du Revenu national? Les studios de radio et de télévision de Radio-Canada sont présentement répartis en trois endroits distincts à Vancouver, comme le ministre le sait sans doute. Afin d'améliorer l'administration et de réduire les frais de production, ainsi que pour créer des occasions d'emploi, le ministre pourrait-il nous dire si la Société Radio-Canada a songé ou songera à construire à Vancouver un immeuble qui abriterait tous les services de radio et de télévision de Radio-Canada?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): L'honorable député a eu la gentillesse de me parler de cette question la semaine dernière; j'ai donc pu me renseigner auprès de la Société Radio-Canada. Je réponds donc qu'il ne fait aucun doute qu'il y a lieu de centraliser l'activité de Radio-Canada à Vancouver. Toutefois, le même besoin se fait sentir dans d'autres villes, notamment Toronto et Montréal. Étant donné cette situation, la Société Radio-Canada a acheté certains terrains en vue de construire éventuellement des immeubles. Il n'est pas question cependant d'entreprendre maintenant la construction de ces immeubles.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Le ministre sait-il si la Société Radio-Canada possède présentement à Toronto des terrains sur lesquels elle se propose de construire un édifice central dans un avenir rapproché?

L'hon. M. Nowlan: La Société Radio-Canada possède des terrains à Toronto et, l'honorable député ne l'ignore pas, loue plusieurs propriétés,—soit une vingtaine en tout, sauf erreur. Cependant, la Société n'a pas acheté de terrains dans le dessein immédiat d'y construire de nouveaux édifices.

LE COMMERCE

LE POISSON SALÉ—DEMANDE D'UNE DÉCLARATION SUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Je demanderai au ministre du Commerce, monsieur l'Orateur, s'il voudrait tâcher de faire demain une déclaration sur l'organisation du marché du poisson salé, afin de donner l'occasion aux députés d'étudier la question au cas où ils voudraient demander des précisions sur ce sujet si important pour la côte est.